



ATTITUDE *coach*

Bliss venue SPRL | *Attitude Coach*
Rue Notre Dame 24 Bte 11
1420 - Braine l'Alleud
N° Entreprise : 0806 493 137

CONDITIONS GENERALES - SERVICES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations

des parties concernant l'inscription aux formations organisées par Bliss Venue S.P.R.L. / sous l'appellation Attitude Coach, ci-après dénommée « le Prestataire ».

En envoyant par écrit (e-mail valerie@blissvenue.be, site internet ou courrier) sa demande d'inscription à une formation, le client, ci-après dénommé « le Participant »

reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve le contenu et l'application

des présentes conditions générales ainsi que du règlement des formations.

Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du

Prestataire. Toute dérogation accordée par le Prestataire aux présentes conditions générales n'infirme en rien les autres clauses des présentes conditions générales qui

restent d'application.

2. INSCRIPTION AUX FORMATIONS

1 Les parties ne sont liées contractuellement qu'après acceptation écrite (par e-mail, message via le site internet ou courrier) par le Prestataire de l'inscription du Participant à la formation et du paiement par le Participant du montant total de la formation.

2 Le Participant ne peut en aucun cas céder tout ou partie des droits découlant de son inscription à un tiers sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

3. TARIFICATION

1† Les prix indiqués dans les offres de formations ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toute autre prestation.

2† Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA comprise.

3† Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de l'inscription et celui de la prestation de services sera à charge



ATTITUDE *coach*

du Participant.

4. FACTURE ET PAIEMENT

1 Les formations de type court (2 jours) sont payables en totalité au moment de l'inscription et ce paiement valide la participation du client à la formation. (paiement par carte bancaire bancontact).

2 Les formations de type long(cycle de plusieurs jours) sont payables en deux fois : 50% de la totalité est payable au moment de l'inscription et ce paiement valide la participation du client à la formation (paiement par carte bancaire bancontact).

BLISS VENUE SPRL

Ue Notre Dame 24, bte 11

1420 Braine l'Alleud

N°Entreprise 0806 493 137

3 Les factures sont payables au comptant.

4 Tout retard de paiement de plus de 15 jours calendrier entraînera une majoration de plein droit et sans mise en demeure préalable, de 12 % l'an, augmenté d'une indemnité forfaitaire de 15 % avec un minimum de 75 euros. En outre, le Prestataire est en droit de suspendre le suivi des prestations et sa garantie tant que le Participant est en défaut de paiement.

5 Tout rappel envoyé au Participant qui n'a pas réglé l'intégralité de sa facture, pourra être facturé 15 euros par courrier envoyé, sans préjudice d'éventuels frais d'huissier qui seront également mis à charge du Participant.

6 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par e-mail envoyé à l'adresse valerie@blissvenue.be et confirmé le même jour par courrier postal envoyé au siège social du Prestataire. A défaut du respect de ces conditions de délais et de formes, le Participant ne pourra plus contester cette facture.

5. DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION

1 Toute annulation d'inscription devra faire l'objet d'une demande écrite par email envoyé à l'adresse valerie@blissvenue.be

2 Si l'annulation de l'inscription est portée à la connaissance du Prestataire plus de 15 jours ouvrables avant la date du début de la formation ou de la prestation, aucune somme ne sera due par le Participant. Si le Participant a déjà honoré totalement ou partiellement le montant dû pour la formation, cette somme lui sera remboursée.

3 Si l'annulation est portée à la connaissance du Prestataire entre 11 et 15



ATTITUDE *coach*

jours ouvrables avant la date de début de la formation ou de la prestation, 30 % du montant total de l'inscription sera dû par le Participant.

4 Si l'annulation est portée à la connaissance du Prestataire entre 6 et 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation ou de la prestation, 50 % du montant total de l'inscription sera dû par le Participant.

5 Si l'annulation est portée à la connaissance du Prestataire 5 jours ouvrables ou moins avant la date de début de la formation ou de la prestation, la totalité du prix de l'inscription sera due par le Participant.

6 En cas d'empêchement d'un formateur pour cause de maladie ou tout autre motif, le Prestataire aura le droit de changer le formateur sans préavis, ou de postposer l'intervention du formateur empêché dans le temps et de fixer une nouvelle date pour la formation ou la prestation.

7 En cas d'annulation d'une formation ou d'une prestation par le Prestataire, le Participant sera remboursé intégralement des sommes qu'il aura déjà versées au Prestataire.

6. EXECUTION DES PRESTATIONS

1 Le Prestataire s'engage à mettre tout en oeuvre pour offrir au Participant une haute qualité de services. Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage.

2 Le Prestataire est en droit de faire exécuter les prestations par tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

7. GARANTIE ET LIMITATION DES RESPONSABILITES

1 Si le Participant estime être en droit de contester la qualité des services prestés par le Prestataire, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit (e-mail valerie@blissvenue.be ou courrier envoyé au siège social du Prestataire) dans les 3 jours ouvrables après l'exécution des dits services par le Prestataire.

2 En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant de l'inscription sans préjudice du droit pour le Participant de demander la résolution du contrat en justice.

8. INFORMATIONS ET CONFIDENTIALITE

1 Le Prestataire est assujéti à une obligation de secret professionnel. Le Prestataire assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne.



ATTITUDE *coach*

2 Les obligations énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations qui doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Le Participant reconnaît et accepte :

- Que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
 - Qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques,
 - Que le Prestataire ne saura être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionné par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque.

4 Les données personnelles des participants qui ont été communiqués par eux au Prestataire sont destinés à un usage interne et à la gestion des formations. Les Participants ont un droit d'accès à ces données et le cas échéant un droit de rectifier celles-ci comme prévu la loi belge du 8 décembre 1992.

5 Le Participant autorise le Prestataire à utiliser son nom, ses propos (dans le respect de la vie privée) et son image en vue de promouvoir ses formations présentes et futures.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

1 L'ensemble des logos, marques, photos, textes, schémas, vidéos ou modèles figurant sur les documents ou tout autre support du Prestataire sont la propriété de celui-ci.

2 Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos, textes, schémas, vidéos ou modèles, et ce quel que soit le support, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.



ATTITUDE *coach*

10 FORCE MAJEURE

- 1 Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un élément constitutif de force majeure tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative, l'inondation, l'incendie, la tempête, la grève des transports, grève partielle ou totale, ou lock-out.
- 2 La partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l'autre partie par écrit (e-mail valerie@blissvenue.be pour le Prestataire ; e-mail ou courrier envoyé au domicile pour le Participant) dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrables de la survenance de cet événement.
- 3 Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la formation ou de la prestation pendant la durée du cas de force majeure.

11 CONTESTATION

- 1 Toute contestation quelconque devra d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement amiable avant de pouvoir être soumise aux Cours et Tribunaux. Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution d'un contrat conclu avec le Prestataire sera exclusivement soumise aux Cours et Tribunaux de Nivelles.

12 NULLITE

- 1 Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres clauses des présentes conditions générales qui restent en vigueur. Le cas échéant, les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.
- 2 Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur les factures transmises au Participant forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

13 DROIT APPLICABLE

Le contrat conclu entre le Prestataire et le Participant est soumis au droit belge, à l'exclusion de tout autre droit.